



# Organisation de l'établissement

Date de mise en ligne : mardi 22 janvier 2013

---

**Observatoire de Paris - PSL Centre de recherche en astronomie et  
astrophysique**

---

**L'Observatoire de Paris est un Grand Etablissement dont le fonctionnement est défini par le [décret 85-715 du 10 juillet 1985](#).** Il est dirigé par un président élu pour quatre ans, et administré par un Conseil d'administration. Le conseil d'administration et le président sont assistés d'un Conseil scientifique. Un Haut Comité Scientifique (HCS), composé de personnalités indépendantes, évalue régulièrement l'activité de l'établissement.

L'Observatoire de Paris comporte cinq départements scientifiques, un institut, deux services scientifiques et des services communs.

### Présidence

### Organigramme

### Conseils de gouvernance

- Conseil d'Administration
- Conseil Scientifique
- Haut Comité Scientifique

### Comités et commissions

## Laboratoires, Institut et services scientifiques

## Services communs

## Vie sociale

